Accessions
159.827

Shelf No.
XG.3656.22

Barton Library.

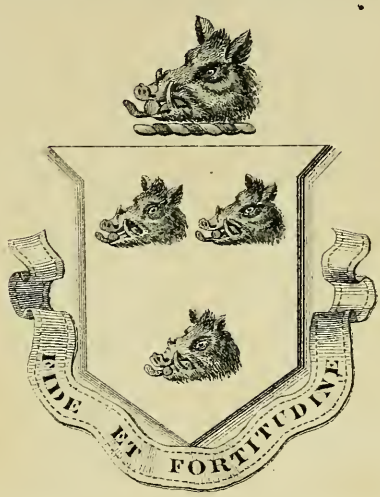

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

304

PAMPHLETS.

French Revolution

1794

Barton Library

X G 3656
.22

15 F. 827
May. 1873

July 29. 1794.

TABLEAU DE LA VÉRITÉ,

OU

DÉTAIL EXACT ET CIRCONSTANCIÉ des principaux événemens arrivés à Paris, depuis la CONSPIRATION-ROBESPIERRE, jusqu'après l'exécution des traîtres qui la composoient.

LE nom des scélérats qui étoient placés par ROBESPIERRE aux postes les plus éminens, afin d'opérer plus facilement la contre-révolution et partager la France entre lui (ROBESPIERRE) COUTHON et SAINT-JUST. --- La preuve que ROBESPIERRE étoit complice de CATHERINE THÉOS (se disant *Mère de Dieu*), c'est qu'il a empêché l'instruction de son procès (1), ainsi que le jugement des hypocrites dont il étoit le chef. --- La liste de proscription des Patriotes, qui devoient être égorgés par les fanatiques, dont le plan étoit de faire de Paris une seconde VENDÉE.

ROUX, Député du département de la Haute-Marne, à ses Concitoyens.

FRERES ET AMIS,

APRÈS les devoirs sacrés que nous venons de remplir pour la conservation de la liberté publique, il en est un

---

(1) Voyez le Discours de VADIER à la Séance permanente du 9 Thermidor.

bien cher à notre cœur, celui de vous annoncer son nouveau triomphe, et de vous adresser des remercimens pour l'honneur que vous nous avez fait de nous mettre à même de courir pour elle des dangers.

VIVE LA RÉPUBLIQUE ! les tyrans ne sont plus ; Robespierre, Couthon et Saint-Just ne peuvent plus vous donner des fers.

Ils ont expié leurs forfaits, et leurs têtes parricides viennent de tomber sur l'échafaud. Paris est digne des éloges comme de l'amour de toute la République.

Ses habitans ont fait de leurs corps un rempart impénétrable aux traits que les conjurés lançoient avec tant de fureur contre la Représentation nationale.

Le tocsin de l'Hôtel commun n'a sonné que pour annoncer l'heure dernière de l'exécrable Conseil général de la commune.

Les Triumvirs, dont ma plume se refuse à retracer les noms, avoient ajourné au 9 Thermidor l'exécution de leurs horribles projets, et le massacre de la Convention nationale.

Toutes leurs mesures étoient concertées de manière à leur assurer un parfait succès. Il ne restoit plus à la Convention nationale qu'à choisir entre l'infamie de passer sous leur joug, ou l'obligation de remplir le plus sacré des devoirs en sachant mourir pour la gloire du peuple.

Vous devinez aisément que nous n'avons pas balancé à choisir le dernier parti : mais nous nous serions cru indignes de vous représenter, si nous n'avions pas, comme de nouveaux BRUTUS, appesanti la hache nationale sur les têtes de ces horribles Triumvirs.

Voici les faits tels qu'on peut les raconter, après une séance de dix-huit heures.

ROBESPIERRE, tourmenté de la passion de régner, ne pouvant ou n'osant saisir seul les rênes du gouvernement, avoit mis tout en œuvre depuis quatre mois pour diviser entr'eux les membres du comité de Salut public, et ceux ci d'avec le comité de Sûreté générale.

Pour cela, il s'étoit associé deux de ses dignes collègues, *Couthon*, dont la douceur hypocrite cachoit la cruauté et la férocité de son âme ; et *Saint-Just*, homme d'un extérieur froid, mais hautain, dissimulé, ambitieux &

capable des plus grands forfaits. Ces monstres renouveloient depuis quelque temps les plus horribles proscriptions des *Marius* et des *Sylla*.

Leur dernier acte en ce genre étoit l'invention d'une liste d'un grand nombre de Représentans montagnards, qu'il falloit, selon eux, immoler sans délai *pour épurer la Convention Nationale*.

Les comités de Salut public et de Sûreté générale n'ayant pu dissimuler leur horreur sur ce forfait, les Triumvirs jurèrent leur division pour assurer leur perte.

Ils inventèrent l'art de parler sans cesse de conspiration, de manière à faire oublier qu'ils étoient eux-mêmes les plus scélérats conspirateurs. Robespierre et Couthon s'étoient chargés de corrompre l'opinion publique sur le compte des Représentans du peuple, et de former les hommes immoraux, qu'ils avoient introduits ou soutenus dans la société des Jacobins, à l'assassinat des Représentans du peuple.

Ils avoient aussi uni leurs efforts pour mettre dans leur parti, *Henriot*, ce chef corrompu de la force armée de Paris, qui avoit voulu souiller, par l'effusion de notre sang, la mémorable journée du 2 Juin 1793 (*vieux style*).

Ils avoient composé son état-major d'officiers nobles destitués par des décrets de la Convention nationale (Lavalette), et d'une foule de brigands tarés par l'opinion publique ou repris de justice.

L'idée de la vertu du prétendu *incorruptible* Robespierre n'avoit pas permis de soupçonner tant d'horreurs dans les choix qu'il proposoit, soit au Comité de Salut public, soit à la Convention nationale.

La Municipalité de Paris, également composée par eux de fédéralistes et d'étrangers (1) qui s'étoient dérobés par leur fuite à la surveillance de leurs Concitoyens, étoit le point d'appui sur lequel ils fondoient leurs espérances pour le succès de l'exécution de leur projet.

---

(1) Payan, ci-devant agent national et secrétaire-greffier de la commune, avoit fait des proclamations dans le département de la Drôme, pour le faire marcher sur Paris, à l'époque du 2 Juin 1793 (*vieux style*).

Un monstre placé par eux à la tête de la terrible, mais salutaire institution du Tribunal Révolutionnaire (Dumas), et quelques profonds scélérats dans l'art d'assassiner le peuple en révolution, s'étoient chargés d'égarer les étrangers qu'ils avoient su attirer et soudoyer dans la Société des Jacobins.

Les choses ainsi préparées, Robespierre abandonne pendant quatre Décades le poste honorable que la Convention Nationale lui avoit assigné dans le comité de Salut public (1), et compose, pendant cet intervalle, un discours, dont le but étoit,

1°. De dénoncer à l'opinion publique les comités de Salut public et de Sûreté générale, et de paralyser tout-à-coup le gouvernement révolutionnaire.

2°. De discréditer les projets de finance adoptés par la Convention nationale.

3°. De calomnier les défenseurs de la patrie qui ont conquis la Belgique et le Palatinat; de prêter à leurs chefs les intentions et les crimes de l'infâme Dumouriez.

4°. De déverser sur la Convention nationale le mépris des puissances étrangères, en osant dire, *qu'elles se retiroient volontairement de notre territoire pour nous laisser détruire par nous-mêmes.*

5°. Enfin, de ne proposer de ressource à la République, dans cette horrible crise, que *les vertus, la surveillance et les moyens de ce nouveau Cromwel.*

Il eut l'audace de nous le lire le 8 Thermidor, et d'après l'improbation générale de la Convention, pour s'en venger, il le lut dans la séance des Jacobins, où il ne fut permis à personne de le contredire, tant étoit grand le despotisme qu'il y exerçoit, ainsi que sur les représentans du peuple.

L'infâme Couthon l'appuya et garantit la réalité des conspirations qu'il attribuoit aux représentans du peuple qu'il vouloit immoler (2).

Comme il redoutoit la discussion des faits contenus dans son infernal discours, Saint-Just arrivé exprès de l'armée contre les ordres du comité de Salut public,

---

(1) C'est lui qui nous en a instruit dans son discours.
(2) Sans en vouloir nommer aucun.

pour détourner l'attention de la Convention nationale ; devoit lire un discours dont l'objet étoit de dénoncer plusieurs représentans sous d'autres prétextes ; mais l'exemple de Robespierre, il avoit eu l'adresse de le soustraire à l'examen du comité de Salut public.

Saint-Just étoit donc à la tribune de la Convention nationale (1), lorsque divers membres ont demandé la parole pour révéler à la Convention nationale le danger que couroit la liberté publique et faire connoître à nud les infâmes Triumvirs qui avoient arrêté pour le soir même l'égorgement de la Convention nationale. Jugez, Citoyens, de la Convention nationale à cette époque.

Le nouveau Catilina (Robespierre) étoit dans le sénat : le chef de la force armée parcouroit les rues avec une nombreuse cavalerie pour réunir les assassins : le Conseil général de la commune s'assembloit pour se déclarer en insurrection ; les Triumvirs agitoient la Convention nationale pour la terrifier, la diviser, et lui faire employer en vaines discussions le temps à peine suffisant pour prendre les grandes mesures qui devoient sauver la liberté.

Eh bien ! Citoyens, que croyez-vous qu'ont fait alors vos Représentans ? Ne voyant que le salut du peuple, ils ont décrété l'arrestation des Triumvirs ; celle du chef de la force armée, de son état-major, et des hommes les plus suspects.

L'entreprise étoit hardie ; elle étoit digne de vous, ils n'ont pas balancé.

Mais les conspirateurs avoient dans leur parti le chef de la police de la maison du Luxembourg, où ils étoient envoyés. Il a refusé de les recevoir.

Ces scélérats se sont de suite rendus à la maison commune : cette infâme municipalité leur a donné asyle, et s'est déclarée en insurrection, a fait sonner le tocsin, et a eu la hardiesse d'enjoindre à toutes les sections de se joindre à elle pour anéantir la Convention nationale.

Elle a nommé, de concert avec les Triumvirs, une commission pour juger à mort tous ceux qui lui refuseroient obéissance ; Simon en étoit président. Elle a requis

---

(2) Le 9 Thermidor.

la force armée et les canons pour marcher avec elle sur la Convention.

Cependant le chef de la force armée (Henriot), parcouroit les rues à cheval, en criant : « *aux armes ! réunion à la commune* : »

Quelques hommes égarés ou corrompus ont paru entendre sa voix, et se sont rendus à la commune ; mais les Parisiens fidèles à leur serment, dignes de posséder dans leurs murs la Représentation nationale, se sont rendus dans leurs sections respectives, et s'armant à la hâte, ont volé au secours de la Représentation nationale et à la conservation des caisses et établissemens publics.

Que faisoit alors la Convention nationale ? bravant les poignards de ses assassins, elle faisoit respecter la volonté nationale, en assurant l'exécution de ses décrets ; elle mettoit hors de la loi les mandataires infidèles qu'elle avoit proscrits, les chefs de la force armée, l'exécrable municipalité de Paris, et pour venger l'outrage fait à votre autorité, elle nommoit une commission de douze Représentans du peuple, pour aller, malgré les horreurs de la nuit (1), faire exécuter la volonté nationale jusque dans le sein de la municipalité rebelle.

C'est-là que les Représentans du peuple, pénétrant avec les bons citoyens de Paris, ont fait saisir les coupables, les Triumvirs et les perfides dépositaires de la confiance publique. C'est-là que Robespierre et Couthon ont eu la tête fracassée par le brave gendarme sur lequel ils s'élançoient avec des couteaux.

Mais qu'a fait la Convention nationale, au moment où son Président, d'après un rapport qui venoit de lui être fait de l'imminent danger qu'elle sembloit courir, lui a adressé ces paroles mémorables : « CITOYENS, LE » MOMENT EST VENU DE MOURIR A NOTRE POSTE, NOUS » LE FERONS AVEC GLOIRE » ? Elle s'est levée spontanément en criant : VIVE LA RÉPUBLIQUE ! et a juré d'attendre ses assassins au poste honorable que vous lui aviez assigné.

Que faisoient en ce moment les assemblées générales

---

(1) Il étoit près d'onze heures du soir.

des Sections de Paris? Elles juroient de périr avec la liberté et la Convention nationale; elles redoubloient d'activité pour multiplier les moyens de la défendre; elles arrêtoient les scélérats qui venoient de la part de la Municipalité lui intimer l'ordre de s'associer à sa rebellion; elles envoyoient de nombreuses et fréquentes députations pour assurer la Convention nationale de leur entier dévouement à la cause de la Liberté et à la Représentation nationale; elles justifioient la glorieuse assertion de la Convention nationale, » que Paris, » jadis le berceau de la révolution, est devenu la cita- » delle de la République, le plus ferme rempart de la » Liberté. «

Vous frémiriez, Citoyens, si vous appreniez qu'au même instant, des scélérats et quelques personnes égarées, réunis dans le lieu des séances de la société des Jacobins, conspiroient de concert avec la Municipalité, contre la vie des représentans du peuple; mais rassurez-vous, citoyens: ce n'étoient pas les Jacobins, puisque les hommes dignes de ce nom étoient à leur poste à la Convention nationale, ou dans leurs assemblées de Sections, ou occupés à protéger l'enceinte de la Convention nationale, et à défendre ses membres. Cette société, qui a si utilement servi la cause de la Liberté, démasqué tant de traîtres, et fourni des défenseurs officieux aux vrais patriotes opprimés, sera bien vengée de cette injure faite à son nom, par l'épuration des scélérats introduits dans son sein par les Triumvirs d'exécrable mémoire; et étant ainsi purifiée, elle n'offrira qu'avec plus d'éclat un asyle aux opprimés, des secours aux malheureux, de grands exemples de civisme à toutes les sociétés qui lui sont affiliées, et ne sera que plus attentive à toujours bien mériter de la Patrie.

Voilà, Freres et amis, un hommage que je devois à la vérité, et qui doit pour jamais attirer sur Paris la reconnaissance de toute la république, en même temps qu'il lui en assure l'amour.

C'étoit au milieu de la nuit que les conjurés s'efforçoient d'exercer leurs fureurs contre la Représentation nationale; mais le mâle courage de vos représentans, l'inaltérable fidélité des Parisiens pour les vrais principes, déjouoient avec succès cet horrible complot en même

temps qu'ils en saisissoient les chefs et les complices. Par la sagesse des mesures concertées par vos représentans et ponctuellement exécutées par les Citoyens de Paris, cette nuit a suffi pour anéantir les projets liberticides que le jour précédent avoit vu éclore.

Au lever du soleil, une joie pure brilloit déjà sur le front de tous les bons Citoyens; leur immense rassemblement à toutes les avenues du palais national ne présentoit plus que l'image d'un grand peuple réuni pour célébrer le triomphe de la Liberté. A la terreur, que s'étoit éfforcée d'inspirer l'audace des brigands conjurés, a succédé l'allégresse que produit la destruction des tyrans.

Cette journée a été une des plus belles et des plus dignes d'un peuple libre; et par le supplice qu'ont subi les tyrans et leurs complices (1), elle fera à jampis époque dans l'histoire des révolutions, *pour l'instruction des bons et la terreur des méchans.*

Paris rendu à la liberté, jouit du plus grand calme, et se livre à la joie la plus pure, par l'idée d'avoir bien mérité de ses Frères des Départemens, en concourant de tous ses moyens à sauver la liberté publique.

---

(1) Leur exécution a eu lieu à 7 heures du soir, place de la révolution, aux acclamations d'un peuple immense, qui crioit: » Vive la République! périssent ainsi » tous les tyrans!

Paris ce 11 Thermidor, l'an 2 de la République Française, une, indivisible et impérissable.
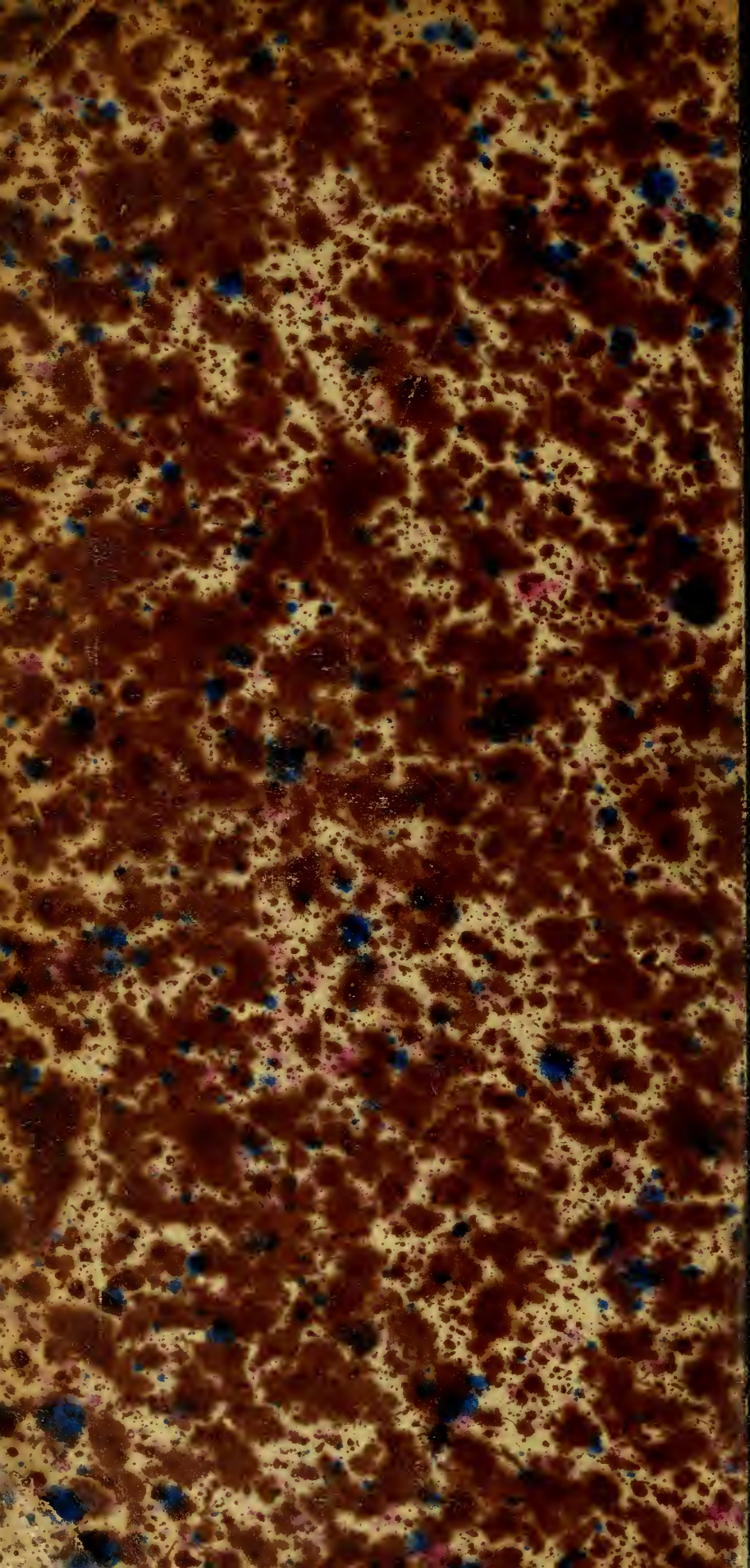
Se trouve chez LEFEBVRE, rue Percée.